

DOSSIER D'INSCRIPTION
SELECTION FORMATION CAP AEPE
Année 2022

Conformément à la réglementation, le PASS SANITAIRE sera demandé pour la sélection.

MERCI DE REMPLIR LE DOSSIER EN MAJUSCULE

NOM DE JEUNE FILLENOM.....

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :à.....Département.....

ADRESSE

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE FIXE : PORTABLE :

EMAIL :@.....



Il est impératif de nous transmettre un numéro de téléphone et une adresse mail valide et lisible

Diplômes obtenus et année:
.....

COCHEZ LA FORMATION CHOISIE

- Formation initiale
- Formation par la voie de l'apprentissage (avec contrat)
- Formation à distance

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Etablissement
Signé le

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

- Personnel
- Par un organisme Nom de L'Organisme
- Employeur Nom de L'Employeur

PUBLICATION DES RESULTATS :

J'autorise l'IFMEA à publier et afficher mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats.

OUI NON

Signature :

INFORMATIONS

Je déclare avoir pris connaissance des documents d'information concernant le dossier d'inscription à la formation CAP AEPE, en annexe, et m'engage à en respecter les termes.

OUI NON

date :

Signature :

LES EPREUVES DE SELECTION

- Téléchargement du dossier d'inscription sur le site ifmea.lenval.org
- Envoi ou dépôt du dossier à l'IFMEA
- Réception et vérification des pièces constitutives du dossier d'inscription par l'IFMEA
- Validation de l'inscription définitive à la sélection et envoi de la convocation

La sélection se fera en 2 étapes :

Etape 1 : Examen d'un dossier et test de positionnement (français-mathématiques)

Etape 2 : Epreuve orale : entretien d'une durée de 15 mn porte sur une discussion avec le jury et la présentation du projet du candidat.

Une convocation sera envoyée par mail.

Sont déclarés **admis**, les candidats ayant obtenu une note **égale ou supérieure à 10 / 20**.

2 listes sont établies par ordre de mérite : une liste principale et une liste complémentaire. Seulement les candidats admis sur la liste principale pourront entrer en formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire seront appelés, selon leur classement, pour remonter sur la liste principale en fonction des désistements des candidats admis en liste principale.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

DOCUMENTS A fournir pour l'inscription	Cocher les éléments que vous avez transmis à L'IFMEA	Vérification par L'IFMEA ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée avec photo collée		
Curriculum vitae		
Une lettre manuscrite présentant vos motivations pour l'entrée en formation et votre projet professionnel		
Copie des Diplômes obtenus <i>Si diplôme étranger : document de l'ENIC NARIC attestant de l'équivalence obligatoire)</i>		
Pour les candidats diplômés de moins 1 an : Copie du dossier scolaire avec identité vérifiable et comportant les résultats obtenus aux épreuves, les bulletins trimestriels, les appréciations de stages		
Pour les candidats travaillant depuis un an ou plus : fournir des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs (évaluation annuelle, recommandations avec tampon et signature de l'employeur, ...)		
Copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport, en cours de validité		
Copie de l'attestation de recensement auprès de la mairie pour les personnes âgées de moins de 18 ans		
Frais à la sélection : 60.00€ (Espèces ou chèque libellé à l'ordre de Fondation Lenval encaissé dès le dépôt du dossier)		
Chèque d'acompte de 380€ (encaissé à la confirmation de l'entrée en formation)		
Pour les candidats présentant un handicap : Demande d'aménagement des épreuves du concours (prendre contact avec la Formatrice Référente de L'IFMEA geraldine.bertuzzi@lenval.com)		

A REMPLIR PAR L'IFMEA

Dossier reçu le :

Nom de la secrétaire :

INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL

Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :

- Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B et COVID 19
- Vaccins conseillés : Rougeole, Coqueluche, Rubéole, Varicelle, Tuberculose et Grippe saisonnière

Attention, il est rappelé de ne pas attendre les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 mois à 9 mois.

Il convient de respecter un délai de 14 jours entre chaque injection d'un vaccin différent.

Il est conseillé aux élèves/étudiants de débiter en premier la vaccination covid, puis d'intercaler une dose de vaccination contre l'hépatite B à l'issue d'un délai de 14 jours avant de réaliser la 2^{ème} dose de vaccin covid 14 jours plus tard, etc...

Les candidats ne seront admis définitivement en formation que s'ils peuvent justifier, à l'entrée en formation, de leur immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B, conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné.

En cas de défaut d'immunisation contre l'Hépatite B, le ou les stages seront reportés après la période de formation initialement prévue. L'obtention du certificat d'aptitude sera alors différée.

Je soussigné(e), Nom :

.....Prénom

.....

Déclare avoir pris connaissance de la présente note.

Signature du candidat :



CALENDRIER

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Mercredi 27 octobre 2021
CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Dans la limite des places disponibles (25 places)
PRE RENTREE	Vendredi 2 septembre 2022 à 9 h
RENTREE SCOLAIRE	Lundi 5 septembre 2022 à 9h

Les résultats d'admission seront affichés à l'IFMEA et publiés sur le site internet, dans le respect en vigueur de communication des données personnelles du candidat.

Le candidat devra confirmer son inscription en formation par mail.

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

La confirmation de l'entrée en formation par le candidat génère l'encaissement du chèque d'acompte de 380 €. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, quel que soit le motif.

Signature :

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

